



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DESIGNATION

Le Campus des Tiers-Lieux est un organisme de formation professionnelle développé par la SARL SINNY&OOKO (SIRET : 507 955 581 000 24). Son siège social est fixé au 60, rue Belliard- 75018 Paris.

La déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région d'Île-de-France sous le numéro 11 755 529 375. Le Campus des Tiers-Lieux conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Le Campus des Tiers-Lieux
- stagiaire, apprenant ou participant : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue du Campus des Tiers-Lieux et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Le Campus des Tiers-Lieux pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par Le Campus des Tiers-Lieux, organisme de formation de la société SINNY&OOKO et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle. Le fait de signer un Contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### - SECTION I : LE CAMPUS DES TIERS-LIEUX -

#### UNE FORMATION BOITE A OUTIL

La formation offre un panorama à la notion de tiers-lieu culturel et ce, basé sur les recettes de Sinny&Ooko, à savoir un espace CHR (café-hôtel-restaurant) qui assure le socle économique tout en demeurant un espace de convivialité et de rencontre.

Les temps d'ateliers permettent de passer de la théorie au concret mais ne sauraient être considérés comme un accompagnement personnalisé.

#### DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

#### OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, Le Campus des Tiers-Lieux est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Le Campus des Tiers-Lieux ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Le Campus des Tiers-Lieux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Le Campus des Tiers-Lieux.

#### DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Le Campus des Tiers-Lieux à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### - SECTION II : Inscription, paiement et remplacement -

#### CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de SINNY&OOKO. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. SINNY & OOKO aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SINNY & OOKO.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par SINNY & OOKO au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à SINNY & OOKO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Le Campus des Tiers-Lieux se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

#### ENGAGEMENT SUR LA SEMAINE

La formation de Responsable de tiers-lieu culturel se pense comme un ensemble de modules qui s'articulent autour du modèle de tiers-lieu par SINNY&OOKO. En rejoignant la formation, le/la participant-e s'engage à suivre l'ensemble des modules, la formation de 40 heures étant construite comme un objet global dont chaque module répond au précédent. Les modules ne pourront être choisis à la carte.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Le Campus des Tiers-Lieux au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Le Campus des Tiers-Lieux par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Le Campus des Tiers-Lieux, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, Le Campus des Tiers-Lieux remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Le Campus des Tiers-Lieux lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

### DEDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le Client à Le Campus des Tiers-Lieux au moins 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, Le Campus des Tiers-Lieux offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Le Campus des Tiers-Lieux, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

Si le stagiaire de son fait, ne peut assister à aucune formation dûment programmée ultérieurement et/ou ne peut être remplacé, le dédit sera considéré comme une annulation.

### ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Le Campus des Tiers-Lieux. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Le Campus des Tiers-Lieux distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Le Campus des Tiers-Lieux.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Le Campus des Tiers-Lieux se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

### - SECTION III : CONDITIONS D'ACCUEIL -

#### HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Paris, les formations se déroulent de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 avec une pause-déjeuner en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de Le Campus des Tiers-Lieux accueillent les Stagiaires de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

#### REPAS

Les déjeuners sont offerts par Le Campus des Tiers-Lieux. Il nous semble important de partager un moment convivial et d'échange autour d'un bon repas. Ces repas se composent le plus souvent d'un plat, d'un dessert et d'un café / thé. Tout autre consommation sera à la charge des participant-e-s.

#### EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Le Campus des Tiers-Lieux ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

inscriptions sont closes. Le Campus des Tiers-Lieux peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Le Campus des Tiers-Lieux se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **TRANSPARENCE & SUIVI DES PROJETS**

Les formateurs/trices répondront avec honnêteté et transparence aux questions des participant-e-s. Ils transmettront également une partie des documents et outils qui peuvent être utilisés dans les structures.

Néanmoins, une fois la formation arrivée à son terme, ils ne sauront accompagner les stagiaires dans le développement de leur projet et transmettre de nouveaux documents si ce n'est en dehors d'une offre de conseil personnalisé.

### **- SECTION IV : propriété intellectuelle, protection des données et confidentialité -**

#### **PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par Le Campus des Tiers-Lieux pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Le Campus des Tiers-Lieux. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

Le Campus des Tiers-Lieux, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Le Campus des Tiers-Lieux au Client.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Campus des Tiers-Lieux s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Le Campus des Tiers-Lieux comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Le Campus des Tiers-Lieux à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Le Campus des Tiers-Lieux .

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant en contactant Le Campus des Tiers-Lieux par mail à [ecoledestierslieux@sinnyooko.com](mailto:ecoledestierslieux@sinnyooko.com)

En particulier, Le Campus des Tiers-Lieux conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Le Campus des Tiers-Lieux s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.